

5^{ème} COMMISSION – THÉMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-1**CRÉATION D'UN GENTILE POUR LES HABITANTS D'ILLE-ET-VILAINE**

M. THEAUDIN : donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

C'est bien entendu, en cette période où nous venons de franchir le million d'habitants, en cette période aussi où nous avons à attester du dynamisme du Département, une nouvelle fois, et à donner ses signes de fierté et d'espoir à nos concitoyens, l'occasion de nous intéresser à ce dossier, qui n'occupe pas l'essentiel de notre temps, mais qui pour être symbolique, permettra à chacun, par l'identité qu'il aura de se reconnaître et de s'identifier lors des échanges qu'il pourra avoir soit avec d'autres habitants de notre département soit quand il est à l'extérieur du département dans lequel nous sommes. D'autant que dans environ 90 % des départements aujourd'hui, les habitants portent un nom, parfois que nous identifions facilement parce qu'ils déclinent le nom du département. Dans d'autres cas, c'est plus difficile. Si je me permettais de plaisanter, je vous demanderais si chacun connaît où habitent les Icaunais. Ce n'est pas évident de le savoir. Ce sont les habitants de l'Yonne, donc vous voyez que ce n'est pas évident. Mais pour autant, dans certains cas, les noms sont suffisamment évocateurs pour identifier immédiatement les Finistériens, les Morbihannais, les Costarmoricains, etc., et leur permettre de créer une véritable identité qui les rassemble et qui fortifie l'image du département et de ses habitants.

Donc, dans ce dossier qui s'engage, cinq étapes sont proposées. D'abord, de ne pas gérer en interne et à nous seuls le dossier, mais de faire le choix d'une personnalité extérieure, pilote et garante de la démarche qui sera proposée. Cette personnalité pourrait être Jacques DELANOË. C'est quelqu'un qui a un savoir-faire en la matière puisqu'il a déjà travaillé sur des sujets de même nature, et notamment la création du nom du Département des Côtes-d'Armor, dont nous savons ce que l'image de ce Département a pu en bénéficier. C'est aussi un spécialiste de la communication. Il lui appartiendrait donc de constituer un groupe d'experts, largement représentatif, et donc pas seulement des spécialistes de ceci ou de cela, de telle manière à ce que la diversité s'exprime au sein de ce groupe d'experts, qui aura à travailler, en termes de réflexion et créativité, à faire une première sélection de noms. Le responsable de ce groupe d'experts, M. Jacques DELANOË, si nous l'acceptons, serait le porte-parole de ce groupe.

Ensuite, les propositions qui seraient faites seraient soumises à la commission n° 5. Pourquoi la commission n° 5 ? Parce qu'elle regroupe en son sein des représentants de toutes les commissions, nommés par les commissions, et elle est établie à la proportionnelle de l'assemblée, donc représentative de l'assemblée pour faire des propositions au Président, en sélectionnant deux ou trois noms parmi ce qui sera proposé. Lequel Président, après, aura l'autorité de saisir l'assemblée pour que celle-ci, sur les points desquels il lui appartient de décider, puisse le faire. C'est-à-dire valider les deux noms qui seraient soumis à nos habitants, via les divers supports, comme le Nous-Vous-Ille, comme le site internet, mais aussi avec des partenariats avec les médias qui sont présents sur l'espace départemental. Je pense en particulier au quotidien régional Ouest-France.

Après que nos concitoyens se soient exprimés, le choix final sera effectué par l'assemblée départementale. Et le budget de cette opération est estimé à 30 000 €.

Cela inclut l'ensemble des prestations nécessaires, y compris, bien entendu, tout ce qui permettra de faire connaître le nom qui aura aussi été choisi. Parce qu'il ne s'agit pas seulement de choisir, mais il faut partager ce nom avec le plus grand nombre de nos concitoyens ensuite, pour qu'il ait une véritable vie et qu'il soit une référence pour les habitants de notre département.

Mme la Présidente, voilà les propositions, les étapes qui sont proposées pour faire avancer ce dossier, qui ne nous occupera qu'une partie de l'année, qui n'est pas le dossier le plus important, mais qui a du sens, et qui donnera du sens à ce que nous faisons et à nos concitoyens dans ce département. Nous compléterons ainsi la liste des départements pour lesquels les habitants ont déjà un gentilé. D'autres sont dans la même démarche : la Loire-Atlantique actuellement. D'autres viennent de le faire récemment : la Somme. Et donc, très peu de départements auront des habitants qui ne se reconnaîtront pas lorsqu'ils s'appelleront. Nous, j'espère que d'ici la fin de l'année, nous nous appellerons et nous nous reconnaitrons, quel que soit l'endroit où nous serons. Et nous savons que les Bretons étant de grands navigateurs, cela peut nous emmener très loin.

Mme MASSOT, Vice-présidente : Merci. Interventions ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Oui, merci. Compte tenu de ce qui a déjà été évoqué depuis le début de cette session, personnellement, je voterai contre. C'est quand même malgré tout 30 000 € et je trouve que, par les temps qui courent, il y a d'autres priorités que celle-là. Merci.

M. LECERF : Avec ce genre sujet, il n'est jamais temps de s'en occuper, mais il est toujours temps de le faire. Il fallait bien trouver un moment pour essayer de trouver un nom aux habitants du département. Que ce soit maintenant, plus tard ou avant, qu'importe. L'important est de trouver un nom, et un beau nom. Par contre, je me posais juste la question de savoir : ce pourrait être Jacques DELANOË... vous avez déjà eu des contacts avec lui ? Et si oui, combien coûte sa prestation ? Parce que nous avons un budget global de 30 000 € et combien coûte la prestation intellectuelle de travailler sur le sujet ? Merci.

M. THEAUDIN : Sur l'intervention de Mme LE CALLENNEC, c'est une déclaration de principe que vous avez faite en disant que vous voteriez contre parce que nous pouvons faire autre chose des 30 000 € qui seront affectés à cette démarche. Votre réflexion peut se calquer sur tous les rapports que nous avons passés depuis le début de la session, et surtout ceux qui sont à venir. À chaque fois que nous faisons un choix, nous pourrions faire autre chose à la place. Et à un moment donné, il faut quand même rapporter les choses à leur exacte valeur. Nous sommes sur un 30 000e du budget. C'est important, mais il ne faut pas non plus en exagérer l'importance.

Sur la question posée par M. LECERF, à l'intérieur de cette enveloppe, il y a tout ce qui doit rentrer pour assurer l'ensemble des opérations. Un contact de principe avec M. DELANOË a été établi, lui demandant si sa collaboration pourrait nous être acquise. Sur l'aspect que vous soulevez, les choses ne sont pas engagées. Donc, je ne peux pas vous répondre précisément à l'heure qu'il est. Mais en tout cas, tout compris, nous resterons à l'intérieur de l'enveloppe. Cela ne remettra pas en cause l'enveloppe.

M. TOURENNE, Président : Merci. Il n'y a pas d'autres demandes de parole ? Donc, je mets aux voix le rapport qui vient d'être présenté par M. THEAUDIN. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Deux. Abstentions ? Huit. Donc, je considère que tous les autres sont d'accord. Merci.

RESUME DES DECISIONS**IL EST DECIDE :**

☞ de se prononcer favorablement sur la démarche de recherche d'un gentilé, ce, dans le cadre d'un budget estimé à 30 000 €.

M. TOURENNE, Président : Vous continuez M. THEAUDIN sur la désignation de conseillers généraux au sein de commissions ou d'organismes : commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : modifications.

